

## Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des PC.E.

N° de dossier : 1080203//IMI-VA-15012/00KJ-1  
Date : 24/06/2025  
Contact : CAMBRAYE Christophe

UI AURA - INEO RCC  
654 CRS DU 3E MILLENAIRE  
BP  
69792 ST PRIEST

**Bénéficiaire (si différent du demandeur)**

### Réponse du gestionnaire de voirie instructeur

Conseil Départemental du Cantal - DRD Agence d'Aurillac  
RUE NICEPHORE NIEPCE  
15000 AURILLAC

Permission accordée : Conforme à la PI du 25/06/2025  
Date et signature : (Nom et qualité)  
Le Coordonnateur Territorial - AURILLAC



Vincent GALIBERN

Le 27/06/2025

(Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° ..... du .....)

### Niveau d'urgence

Raccordement client : Oui

### Localisation des Travaux

15130 ARPAJON SUR CERE - RD32.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite	9		m. d'alvéole	9	
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m <sup>2</sup>		
Borne pavillonnaire	unité			m <sup>2</sup>		
Cabine téléphonique	unité			m <sup>2</sup>		
Poteau	unité					
Antenne > 12 m	unité			m <sup>2</sup>		
Pylône > 12 m	unité			m <sup>2</sup>		
Chambre souterraine	unité					
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

**Nature des travaux :** Réalisation de conduite multiple,

Commentaires : Tranchée + pose 1Ø45 sur 9m en traversée de chaussée RD32

Echéancier :

Date prévue pour le début des travaux : 23/07/2025

Durée prévisible des travaux : 90.0 Jour(s)

Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 01/01/2040

Gestionnaire de voirie : 77856 Conseil Départemental du Cantal

Orange Restricted

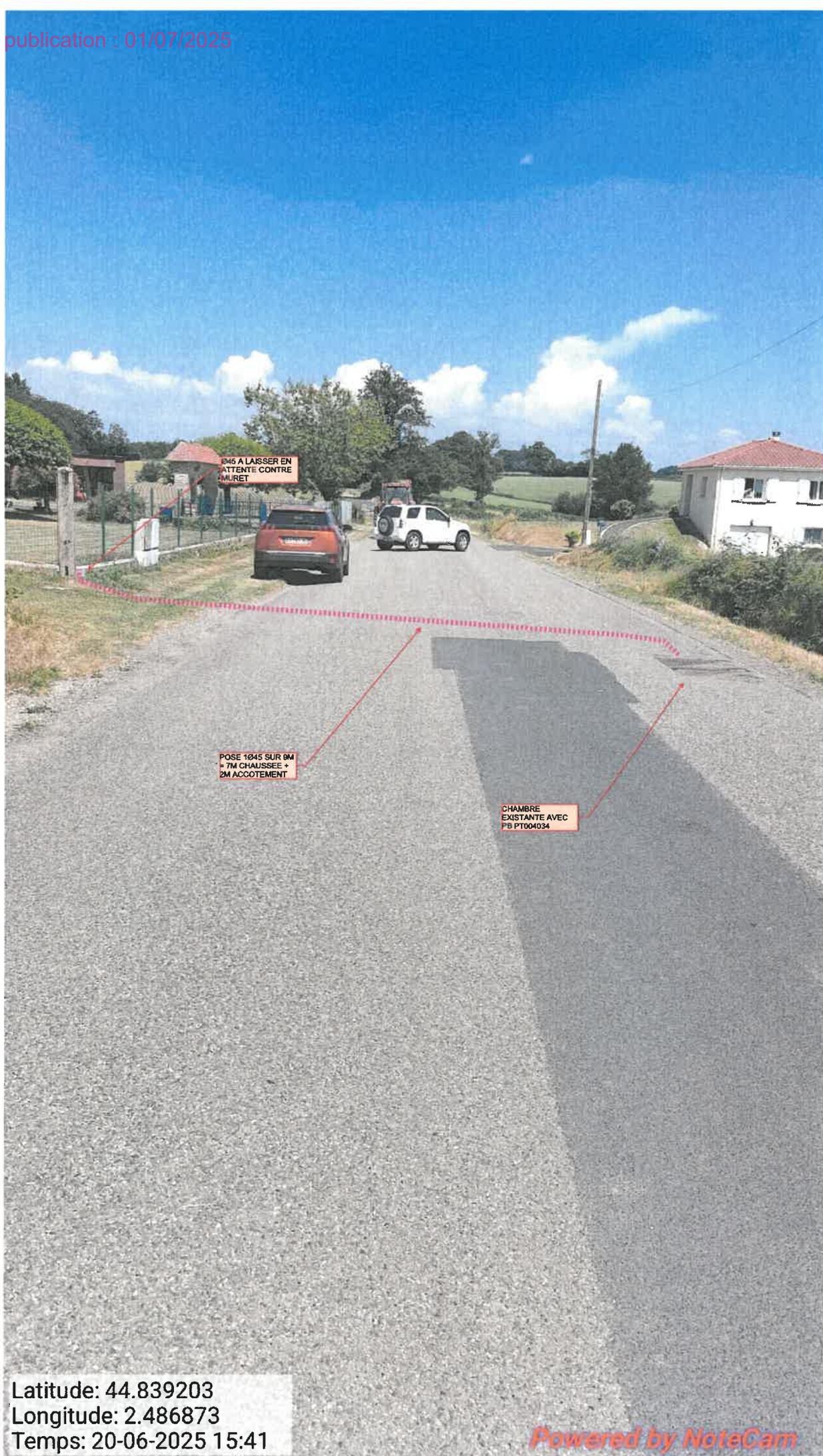


1045 A LAISSER EN  
ATTENTE CONTRE  
MURET

POSE 1045 SUR 9M ≈  
7M CHAUSSEE + 2M  
ACCOTEMENT

CHAMBRE  
EXISTANTE AVEC  
PB P1004034

Latitude: 44.839186  
Longitude: 2.48688  
Temps: 20-06-2025 15:41



D46 A LAISSER EN ATTENTE CONTRE MURET

POSE 1045 SUR 0M + 7M CHAUSSEE + 2M ACCOTEMENT

CHAMBRE EXISTANTE AVEC PB PT004034



44,83392, 2,48688, 831,9m  
5 juin 2025 10:05:40

POUR LE BUREAU D'ETUDES  
DE LA PAQUE  
DE LA PAQUE  
DE LA PAQUE

44,833919, 2,486889, 833,9m  
5 juin 2025 10:05:43





**PROPOSITION D'IMPLANTATION**  
**CONSEIL DÉPARTEMENTAL / PAT / DM / SGT D'AURILLAC**

**Intitulé de l'opération: Tranchée(s)**

**RD n° 32**

**Demande de: CML 15 pour ORANGE**

**Objet de la demande: Travaux pour la FIBRE**

**Commune(s): ARPAJON SUR CERE      Lieu-dit : Les 4 routes**

Le 30 juin 2025, nous soussignés

Monsieur Franck Membrado représentant du SGT d'AURILLAC

Monsieur Christophe CAMBRAYE représentant le maître d'ouvrage du réseau

Nous sommes rendus sur les lieux afin d'établir la présente proposition d'implantation des tranchées conformément au tableau ci après et aux plans joints

Signatures

Le représentant du SGT d'AURILLAC

Le représentant du Maître d'Ouvrage

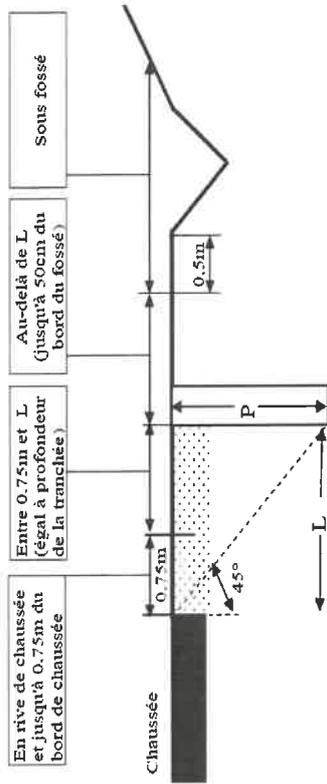
Vu par le Coordonnateur Territorial d'Aurillac

Le Coordonnateur Territorial – AURILLAC

Vincent GALIBERN

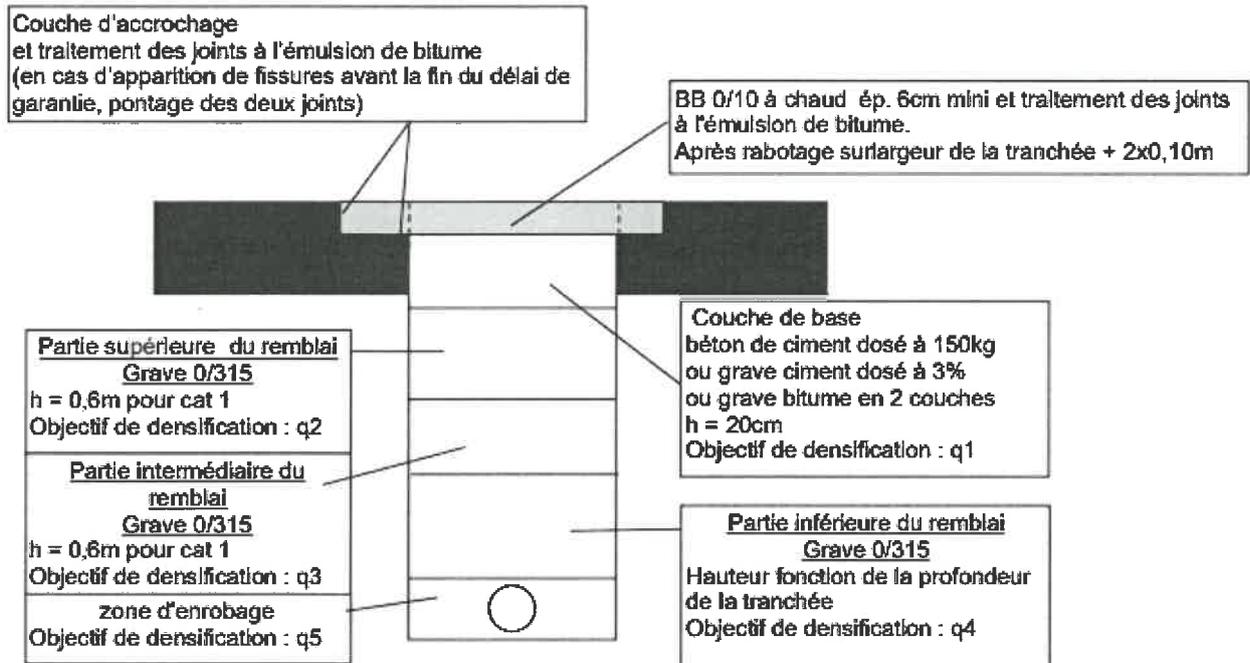


N° RD	Catégories et niveaux RD	Repères Plans joints	Côté de la route D ou G suivant le sens des PR	Technique* TT, TE, FD, F, SA	LONGUEUR SOUS DOMAINE PUBLIC				N° du schéma type applicable (Schémas annexés à la PI) observations diverses
					Sous chaussée	En rive de chaussée et jusqu'à 0,75m du bord de ch.	Entre 0,75m et L égal à profondeur de tranchée	Au-delà de L	
32	Cat 3	Au PR6+060	D	TT	7m	2m			Schéma 7 Sous Chaussée Schéma 6-2 En rive

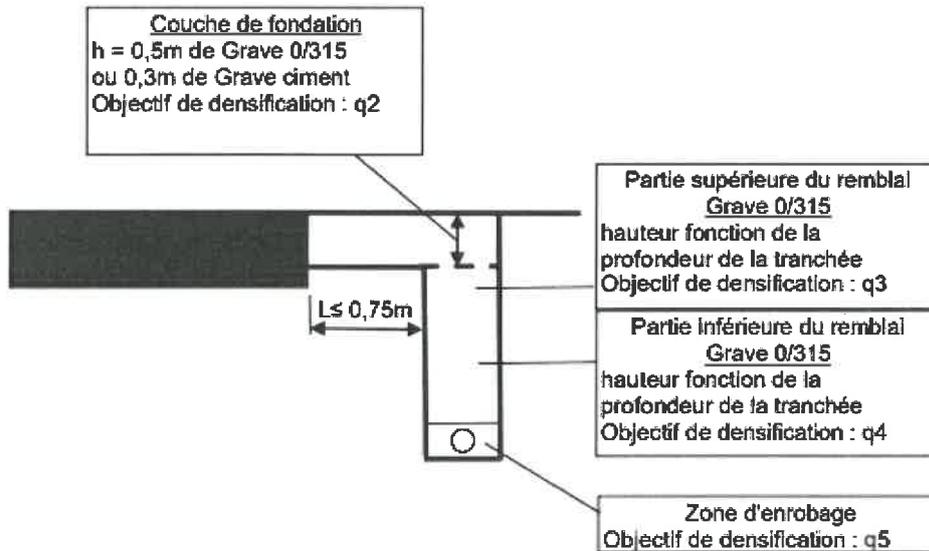


- \* Techniques :
- TT = tranchées traditionnelles
  - TE = tranchées étroites
  - FD = Forage dirigé
  - F = Fonçage
  - SA = Supports aériens

**Schéma n°7 Tranchée isolée sous chaussée de toutes les RD (cat. 1, 2 et 3)  
(projet à faible impact type branchement particulier)**



**Schéma n°6-2 tranchée sous accotement située à une distance du bord de chaussée inférieure à 0,75m pour les RD des catégories cat.1, 2 et 3**





045 A LASSER EN  
ATTENTE CONTRE  
MURET

POSE 1045 SUR 9M =  
7M CHAUSSEE + 2M  
ACCOTEMENT

CHAMBRE  
DISTANTE AVEC  
PB PT004034